

**Vie Associative**

**REF : DVARI2012023**

**Signataire : CS/CR**

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Subvention à l'association pour un mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord**

**EXPOSE :**

L'association pour un mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord a été créée en février 2009. Elle a pour but la réalisation d'un monument à la mémoire des morts pour la France, lors des combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie, entre 1952 et 1962.

Ce projet a pour objectif de rappeler aux Séquanodionysiens et aux jeunes générations, l'histoire d'une autre génération, et de rendre dignement hommage aux 252 soldats français de Seine-Saint-Denis.

L'emplacement de ce monument a été retenu à Bobigny.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association pour un mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord à hauteur de 4 000 €.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2012023**

**Signataire : CS/CR**

**OBJET : Subvention à l'association pour un mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L **2313-1-1**, L2251-3-1,

Vu le budget supplémentaire 2012,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à la mémoire des 252 séquanodionysiens morts lors des combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie, entre 1952 et 1962,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'édification d'un mémorial en leur honneur,

Les groupes "MODEM", "UMP", "Gauche indépendante et citoyenne" et "Communiste et citoyen" ayant voté contre, M. KARMAN du groupe "Communiste et citoyen" et M. ROS s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 4 000 (quatre mille) euros à l'association pour un mémorial des Morts pour la France en Afrique du Nord, pour soutenir la réalisation du mémorial des Morts pour la France, de Seine-Saint-Denis, entre 1952 et 1962.

La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 306/6574/025.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué